

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 33

Artikel: Coumeint on municipau fut remotsi pè onna fenna
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1921 pour

2 fr. 50

en s'adressant à l'administration
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

A PROPOS DE LA MI-ÉTÉ

ALORS qu'aujourd'hui on célèbre chaque année la fête de la Mi-Été à Tavayannaz, il est amusant de relire ce vieux récit publié en 1813 sous le titre : *Vie pastorale à la Montagne de Tavayannaz*, et dont voici quelques extraits.

* * *

Dans le Gouvernement d'Aigle, à trois lieues du village de Gryon, est la Montagne de Tavayannaz. Après avoir traversé des prés, des bois et des pâturages, du bout d'une colline, nous découvrîmes tout à coup une vaste plaine, bordée de rocs différemment découpés, et s'inclinant insensiblement vers le lit de la Gryonne, qui coule dans la partie la plus basse; au milieu sont 65 chalets rangés sur sept lignes, et formant six rues. On dirait que c'est un camp de Tartares jetés dans cette vaste solitude.

Après avoir longtemps admiré ce paysage unique, nous descendîmes vers ces habitations. Le pasteur de la paroisse nous servait de guide. Nous fûmes bientôt environnés d'une foule de bergers qui se disputaient le plaisir d'exercer l'hospitalité à notre égard. Nous entrâmes dans un chalet où l'on nous offrit, avec une cordialité touchante, beurre, crème, fromage.

Sous un habit de toile, et près de la chaudière d'où ses mains allaient sortir un fromage, était un jeune homme d'une physionomie charmante, qui a préféré la vie pastorale à des études qui l'éloignent de ses chères montagnes. Il a quitté la ville et le collège; il n'en a rien rapporté que son *Virgile* dont il lit les élogues et les géorgiques en gardant son troupeau.

Après ce délicieux repas, nous sortîmes du chalet. Le bon pasteur nous mena un peu au-dessus du village. Là, sur un petit tertre, rassemblés par ses soins, les jeunes filles s'assirent sur le gazon et se mirent à chanter.

Quelle est notre surprise : Elles chantent les *Odes sacrées* de Rousseau!

Bientôt tout le village accourut à cette place; les hommes s'asseyaient à côté de leur pasteur; les enfants badinaient sur la pelouse avec les pétulants chevreux; les jeunes garçons s'approchaient peu à peu des jolies chanteuses. L'un y retrouvait sa sœur, l'autre son amie d'enfance.

Mais l'heure de renvoyer les vaches au pâturage arrive; la foule se disperse à l'instant; chacun va conduire son troupeau hors de l'enceinte des bâtiments.

Les jeunes filles prennent les cruches et vont, en chantant, puiser l'eau à la fontaine voisine, ou cueillir la fraise et la myrtille dans les broussailles des environs.

Cette montagne appartient en commun à la paroisse de Gryon. Chaque famille a son chalet composé d'une étable, d'une cuisine et d'une chambre à lait.

Pour faire observer l'ordre pendant le séjour à la

montagne, toute la communauté choisit un chef, qui a un pouvoir absolu pour la police générale.

On dirait que ce n'est qu'une seule famille; la plus douce union règne entre tous les membres, et des services mutuels, rendus sans être demandés, et acceptés sans crainte d'être ingrat, ne sont pas un des moins puissants biens de cette société!

* * *

Et maintenant, ne dites pas qu'il ne ferait pas bon revivre de cette vie d'il y a cent ans!

M. A. M.



COUMEINT ON MUNICIPALU FUT REMOTSI PÈ ONNA FENNA

LE bitès bâivont mi quand on subliè on boccon.

Là Marienne abrèvavé sa vatse, et quand bin l'âi a on diton que dit : « Fenna que subliè, too-lâi lo cou », le s'ein moquavé pas mau, et le subliot-tavè deveron sa *Tacon*. Adon Muët (Samuel), qu'est de la municipalité, amenève sa *Grise* pè lo licou, po la fère bâire assebin, et li qu'est on grand moquèran, sè mette à recaffâ dè la Marienne.

— Oh! la, la! que fasâi, la Marienne que subliè, hi, hi, hi!

Cé bougro quie, que ne cratchè pas dein lo verro, quand bin bâi à catson, desâi cein po fère eindia-bliâ la pourra fenna et po fère rirè lè bufandârès, que lavâvont; mâ la Marienne l'âi repond :

— Oi, ye subliio po ma vatse, mâ ye cognâisso on municipau que bâi sein que iaussè fauta dè subliia!

L'arâi failu vairè cliâo fennès pè vai lo borné : le sè rabattâvont dâo tant que le risent dè cein que la Marienne avâi sè bin remotsi cé *fier-boccon* que craça que pâceque l'étâi municipau, nion n'ousâvè lâi crenâ.

DJAN-PIERRO ET SON TSAPÉ

— Ora n'est te pas onna vergogne dè bâirè atant, soulon que t'es!

— Vai-tou, Marienne, te coumeincé à m'einbêtâ; ne pu pas pi mè reduirè on iadzo sein ouré ta poèson dè leinga. Et pi! lo grand mô dè bâirè onna pourra quartetta! Mè tsappèrâi de m'alla niyi, po ne pas avâi adè la mèma ringa.

— Té niyi! du lo teimps que te lo dis, te devètrâi dza l'avâi fé, la Venozze n'est pas tant liien.

— Ah! l'est dinsé : eh bin : sâlu lè z'amis; l'âi vé.

Vouaiquie coumeint Djan-Pierro âo nantsset fut re-gu tsi li onna nê que l'avâi quartetta à la pinta. L'est veré que cé commerce dè bâirè n'amusavé pas la Marienne, sa fenne, ni son bouébo.

Tantia que Djan-Pierro, po épouâiri sa fenne, s'ein alla ein trabetsèint dâo coté de la Venozze (fasâi bé coumeint dè dzo, per rapport à la louna) et monta sa onna fonda dé verna qu'on avâi émonda po fère dâi boutins po lè mutons, et l'étâi quie prêt à châtâi dein on gâo.

Tot parâi la Marienne avâi couson d'oquèi :

— Bèjamin! que le dit âo bouébo : Cor vâi après ton père; sarâi dein lo ka dè fère onna folèra, et sarâi damadzo po son tsapé que l'a atsetâ à la faire.

Lo Bèjamin part et l'arrevè justo âo moment iô Djan-Pierro sè demandâvè : faut te mè reveri, âo bin fère seimbliant dè me niyi et pi reveni tot dèpou-reint po épouâiri la Marienne.

— Père! que l'âi criè lo bouébo : ète bin veré que te t'es vâo niyi?

— Oi.

— Eh bin tsampa mè ton tsapé nâovo. C'est la mère que m'einvouè.

— Ah! vo vooliâi mon tsapé : Eh bin! diabe lo pas, n'est pas po voutron nâz; yamèrè mi crèvâ què dè lo bailli; âo diabliio la nyâ; su asse bon po l'usâ què vo.

Et ye dècheinde dé dèssus la grougne po retornâ à l'hotô, po fère bisquâ sa fenna.

Et vouaiquie coumeint on tsapé dè soixante centimes a sauvâ la via à n'on Vaudois, conserva on hommo à la Marienne, on père à Bèjamin et onna pratiqua âo carbatier.

LA VIE MODERNE. — Un brave homme, désireux de s'assurer sur la vie, se rend au bureau d'une compagnie.

— Faites-vous de la bicyclette, lui demande l'agent.

— Non.

— De l'auto?

— Non.

— De l'avion?

— Non et non.

— Au regret, monsieur. Nous ne pouvons plus assurer les piétons. Les risques sont trop grands!

LES AMIES. — Tu es allée à l'exposition avec Berthe?

— Hélas!

— Elle m'a dit que tout ce qu'elle y a vu est affreux.

— Je crois bien, elle s'est arrêtée tout le temps devant les glaces.

UN SERMON SAVOUREUX

N peut parfois écouter pendant une heure des prédications qui ne valent pas en instruction morale et en encouragement le sermon bref et savoureux prononcé par feu le Révérend J. Todd, écrivain et orateur de race :

« Vous êtes les artisans de votre propre destinée.

Comptez sur les forces de votre corps et de votre âme; prenez comme mot d'ordre : confiance, honnêteté et travail. Inscrivez sur votre bannière : Sois juste et ne crains rien! Ne demandez pas trop de conseils, mais soyez vigilants à conduire votre barque. Agissez, ayez foi en vous-mêmes et abordez de front tout ce que vous avez l'intention de faire. Ne pratiquez pas une humilité excessive et ne vous montrez pas au-dessous de votre niveau; l'eau ne peut remonter les pentes. L'énergie, la détermination arrêtée et la poursuite d'un but honnête sont les leviers qui soulèvent le monde. La politesse ne coûte rien et sert à tout. Ne pas boire, ne pas fumer, ne pas jurer, ne pas jouer, ni mentir, ni tromper, ni voler, ni bavarder; être poli, généreux et plein de confiance. Lire de bons livres, aimer son prochain, son pays et obéir aux lois; aimer la vérité et faire ce que la conscience ordonne laissant les conséquences au Créateur ».